



HAL
open science

La Tunisie et ses migrations

Hassen Boubakri

► **To cite this version:**

| Hassen Boubakri. La Tunisie et ses migrations. Accueillir, 2009, 249-250, pp.43-47. halshs-00865672

HAL Id: halshs-00865672

<https://shs.hal.science/halshs-00865672>

Submitted on 24 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Tunisie et ses migrations

Avec plus d'un million d'émigrés à l'étranger en 2008¹ (soit 10 % de la population résidente dans le pays), la Tunisie est désormais l'un des principaux pays de départ dans la zone euromaghrébine. Si elle demeure principalement un pays de départ de migrants tunisiens aussi bien légaux qu'illégaux, la Tunisie s'est aussi transformée en pays de transit migratoire entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, et même en pays d'installation pour les migrants subsahariens qui n'arrivent pas à franchir les frontières pour émigrer en Europe.

Hassen Boubakri
université de Sousse, Tunisie

Pour atteindre le chiffre d'un million d'émigrés, la croissance moyenne du nombre des Tunisiens résidents à l'étranger a été de l'ordre de 3,7%/an au cours de la dernière décennie, soit le triple de la croissance démographique de la population tunisienne résidente dans le pays durant la même période, qui n'était que de 1,2%/an. Cette forte croissance ne s'explique pas par le seul accroissement naturel de la population installée à l'étranger, mais surtout par l'arrivée d'un nombre croissant de nouveaux immigrés tunisiens. Nous savons par ailleurs que les effectifs des migrants qui partent par voie légale sont assez timides : 2000 à 3 000/an. La différence (grande) est évidemment constituée par les Tunisiens qui partent par voie irrégulière.

83,5 % des Tunisiens résidents à l'étranger sont concentrés dans les pays européens, dont plus de la moitié (58,5 %) vivent en France.

Les effectifs des Tunisiens émigrés en Italie n'ont pas cessé d'augmenter depuis les années 90 pour se rapprocher du chiffre de 140 000 personnes en 2008, composés essentiellement de

travailleurs seuls, l'émigration familiale restant encore secondaire. Jadis deuxième pays d'immigration des Tunisiens en Europe, l'Allemagne a cédé sa place à l'Italie devenu le deuxième pays d'immigration des Tunisiens après la France

Il faut signaler également l'émergence des États-Unis et du Canada en tant que nouvelles destinations pour l'émigration tunisienne à partir de 1985. Il s'agit surtout d'une migration de jeunes plus instruits et mieux formés ou des étudiants à la recherche de meilleures conditions de formation ou de travail.

Les pays arabes ne fixent que 13,2 % de l'émigration tunisienne à l'étranger. Cet effectif a connu une baisse continue au cours des dernières années. Cette baisse a affecté surtout l'Algérie et certains pays du Moyen-Orient.

La structure démographique, générationnelle, sociale, professionnelle et économique de la communauté tunisienne en Europe, qui a opté pour l'installation durable dans les pays d'immigration, a connu depuis le début des années 1980 d'importantes mutations dues à divers facteurs.

L'émigration tunisienne se compose désormais de plusieurs catégories.

Les premières générations de travailleurs seuls, dont l'émigration était destinée à être provisoire, sont désormais accompagnées de leurs familles et s'installent durablement dans leur pays de résidence.

Sur le plan démographique, le regroupement familial, les mariages et les naissances à l'étranger ont entraîné une féminisation et un rajeunissement significatifs de la colonie tunisienne : la part des femmes et des jeunes, réunis, dans la composition de la colonie tunisienne a atteint 48,9 % de l'ensemble en 2006.

Au niveau professionnel, l'émergence des nouvelles générations tunisiennes issues de l'immigration a contribué à la constitution de nouvelles catégories composées d'élites scientifiques (ingénieurs et techniciens, informaticiens, juristes, médecins et personnels de santé...) et économiques (hommes d'affaires, commerçants, investisseurs, etc.).

En même temps, les nouveaux (ou primo) migrants sont plus instruits,

mieux formés et ont plus de diplômes : étudiants, jeunes diplômés, techniciens, employés... Les uns et les autres contribuent à modifier la composition de cette migration.

Les élèves et les étudiants représentent 20 % des Tunisiens de l'étranger. La population active compte 612 400 personnes, soit presque les 2/3 (63 %) de la colonie totale.

Le nombre des cadres, hommes d'affaires et commerçants atteint 106 239 personnes, soit 17,3 % des actifs. 219 073 Tunisiens sont binationaux, soit 22 % des Tunisiens à l'étranger. 94 % des binationaux sont en Europe.

Les femmes cadres, chefs d'entreprise ou exerçant une profession libérale sont aussi plus nombreuses. Elles représentent près du 9 % de la catégorie des « compétences tunisiennes à l'étranger », en Europe et en Amérique du Nord surtout (OTE, 2006).

Les indicateurs du genre, de l'éducation, des diplômes, de l'activité ou du statut des personnes constituent, réunis, les pièces d'une riche fresque sociale et humaine.

L'émigration familiale

Au milieu des années 1970, les pays de l'Europe accueillant les émigrés tunisiens avaient décidé l'arrêt de l'immigration et promulguèrent en même temps une série de mesures visant à encourager le retour des émigrés dans leur pays d'origine. Parallèlement à ces dispositions restrictives, des dispositions réglementaires et juridiques facilitant les regroupements familiaux ont été prises par ces pays afin d'encourager les populations à s'intégrer dans les sociétés de ces pays d'immigration.

Le nombre des familles a enregistré une évolution continue à partir de 1974 principalement en France, en Allemagne et secondairement en Belgique qui accueille une colonie tunisienne peu importante en nombre.

Pour illustrer cette assertion, il suffit de d'observer la composition de l'émigration familiale tunisienne en France.

Le nombre des Tunisiens recensés en France dans le cadre du regroupement

familial a commencé à augmenter dès 1974, date de l'arrêt de l'immigration. Leur part dans le total des nouveaux arrivants est passée de 18,6 % en 1973 à 50,9 % en 1974 et à 93,2 % en 1993.

En vingt-sept ans (1974-2006), 50 176 familles tunisiennes ont été introduites en France dans le cadre du regroupement familial. La faiblesse du nombre des personnes touchées par ce regroupement (87 130) montre bien que les familles regroupées étaient de petite taille : une moyenne de 1,7 personne par famille, c'est-à-dire souvent l'épouse avec un seul enfant au maximum.

Le même constat s'applique à l'émigration tunisienne en ex RFA (République fédérale d'Allemagne) où les femmes et les enfants représentaient 48,8 % de l'ensemble des Tunisiens résidents dans ce pays. La structure de la communauté tunisienne à l'étranger a changé à la suite des nouvelles politiques migratoires décidées par les pays de l'emploi.

Du côté de l'Italie, l'émigration familiale tunisienne y est toujours très timide. Sur 10 615 visas accordés aux Tunisiens en 2005, la moitié environ était destinée à des migrants voulant s'installer et travailler dans ce pays. Le regroupement familial n'avait concerné que 2 361 membres des familles. Les membres des familles marocaines, par exemple, qui avaient été autorisés à rejoindre leurs pères ou mères en Italie ont atteint 11 793 personnes.

À l'arrivée, c'est-à-dire de nos jours, la population tunisienne émigrée n'a plus rien à voir avec les profils de migrants qui partaient par bateau en France dans les années 50 et 60.

La contribution des femmes tunisiennes à l'émigration à l'étranger reste relativement faible. Elles représentent un peu plus du tiers des émigrés (36 %). Ce taux de féminité est assez proche dans tous les grands ensembles géographiques où se retrouvent les Tunisiens (Europe : 36,2 %, Monde arabe : 34,4 %, États-Unis et Canada : 33,8 %).

L'émigration féminine à destination notamment des pays de l'Union européenne est devenue un phénomène de plus en plus visible. Si le départ des femmes mariées, dans le cadre du regroupement familial, reste

dominant, des effectifs toujours croissants de femmes partent en leur qualité d'actrices économiques autonomes et non à charge des migrants de sexe masculin. L'émigration féminine autonome est le fait de femmes surtout célibataires, parfois mariées, avec ou sans enfants. Ces femmes souhaitant améliorer leurs conditions de vie arrivent dans les pays d'accueil à la recherche d'un travail

Dans l'immigration, les femmes tunisiennes immigrées sont de plus en plus impliquées dans le monde du travail et parfois aussi des affaires. Ce processus est plus prononcé chez les femmes issues de l'immigration, mais il touche également d'autres catégories de femmes qui partent dans le cadre du regroupement familial ou à la recherche de l'emploi. Cette évolution se retrouve également en Italie et en Espagne où l'immigration féminine est de plus en plus visible et présente.

En France, les femmes maghrébines représentent plus du tiers des actifs maghrébins en France (33,37 %). Ce taux est sensiblement plus élevé chez les Tunisiennes (36,7 %), suivies des Algériennes (36,3 %), puis des Marocaines (30,2 %). Le taux d'activité est beaucoup plus important chez les femmes qui ont acquis la nationalité française que chez celles qui ne l'ont pas fait ou demandée. (Insee, Enquête emploi. 2000).

Un des problèmes majeurs auquel se heurtent les femmes maghrébines, dont les Tunisiennes, est celui du chômage. La méconnaissance de la langue et la faible qualification de celles qui arrivent en France sans ou avec un faible niveau d'instruction expliquent, en partie, leur difficulté à trouver un emploi. Même les personnes les mieux diplômées et les plus qualifiées ont des difficultés à trouver un emploi du fait de leur origine. À âge, sexe et diplômes égaux, le risque de chômage est plus important pour les jeunes Maghrébines immigrées. Seules les femmes naturalisées sont un peu plus avantagées du fait de leur statut juridique.

Les données émanant de plusieurs sources tunisiennes (administratives et notamment consulaires) font ressortir une tendance au rajeunissement de la population tunisienne émigrée. En effet, les enfants âgés de moins de 16 ans représentaient 25 % du total de la colonie au cours des dernières

années (2004, 2005 et 2006). 50 % de la population a un âge ne dépassant pas 27 ans (l'âge médian est de 26,6 ans). Ces proportions augmentent sensiblement si l'on intègre la catégorie d'âge 17-24 ans. Toutefois, cette réalité s'applique aux pays traditionnels d'immigration en Europe (France, Allemagne, Belgique, Hollande et Suisse), mais pas aux nouveaux pays d'immigration, comme l'Italie, où les hommes dominant et sont plus âgés, à cause de la précocité de l'immigration de cette population, de la faiblesse du nombre des familles et de celui des membres des nouvelles générations.

Selon le recensement de 1999 de la population en France, 57 347 familles immigrées tunisiennes vivaient en France.

La majorité des émigrés sont mariés. La répartition des émigrés selon l'état matrimonial a peu évolué au cours de trois dernières décennies. Toutefois, les sources françaises montrent bien que, au sein même des familles tunisiennes constituées, un peu moins d'une famille sur cinq est « famille monoparentale », c'est-à-dire des personnes sans conjoint mais avec enfant(s).

82,3 % de ces familles vivaient en couples, le reste (17,7 %) sont des familles monoparentales.

16,8 % des familles sont sans enfant, 18,8 % en ont un, 17,8 % en ont deux et 46,7 % ont trois enfants ou plus. Les familles marocaines sont les plus nombreuses en nombre

d'enfants/famille : 53,4 % des familles ont trois enfants ou plus.

Il y a carrément une ligne de partage claire dans la taille des familles dans ce cas. Les familles maghrébines sont en tout cas plus grandes par leur taille que les autres familles immigrées ou les familles françaises. 60 à 65 % des Maghrébins ont 2 enfants ou plus, contre seulement un tiers chez les familles non immigrées. Les deux tiers des familles non immigrées (donc françaises dans leur quasi totalité) et des familles mixtes ont moins de deux enfants, contre 1/3 seulement chez les Maghrébins quelle que soit leur nationalité. Quatre familles sur 10 n'ont pas d'enfant chez les familles non immigrées, comme chez les familles mixtes. 27 % à 28 % des familles françaises ou mixtes ont un seul enfant.

Tableau 1. Taille des familles tunisiennes immigrées en France en comparaison avec les autres familles immigrées ou autochtones

	Taille des familles					
	Familles	Sans enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Total
Algérie	156 711	12,6	21,8	20,5	45,0	100
Maroc	144 308	10,8	18,2	17,6	53,4	100
Tunisie	57 384	16,8	18,8	17,8	46,7	100
Familles immigrées	1 067 545	23,1	25,8	21,8	29,3	100
Familles mixtes (*)	936 507	40,5	23,4	22,6	13,5	100
Familles non immigrées	14 071 255	40,0	28,1	21,7	10,2	100
Ensemble des familles	16 062 560	38,9	27,7	21,9	11,5	100

Source : Insee, 2005.

(*) Familles mixtes : familles en couples formés d'une personne immigrée et d'une autre non immigrée

Une population plus instruite et mieux formée

Les profils éducationnels des émigrés ont beaucoup évolué. Avant les années 80, près de 85 % des émigrés avaient un niveau d'instruction ne dépassant pas le primaire. Ceux qui avaient le niveau professionnel et secondaire représentaient 14,8 % du total.

Au début de l'actuel nouveau millénaire, plus de la moitié des émigrés (55 %) sont du niveau du secondaire ou du supérieur. 15 % ont le niveau universitaire.

Le niveau d'instruction plus élevé et l'allongement de la durée de séjour, et par conséquent la période d'activité, ont permis aux émigrés tunisiens

d'accéder à des métiers et à des emplois mieux rémunérés et plus ambitieux.

L'installation prolongée des familles dans les pays de résidence a amené les jeunes issus de l'immigration à faire des choix professionnels et de formation plus ambitieux par l'élaboration de stratégies propres et en refusant de suivre la trajectoire des parents. Ils manifestent une volonté solide d'améliorer leur niveau d'instruction et s'orientent vers des filières d'enseignement dites « nobles » qui permettent de réaliser leurs aspirations à la promotion professionnelle et sociale.

Les résultats de l'enquête de l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), en 2005, sur les émigrés tunisiens à l'étranger montrent bien cette évolution. À l'inverse de leurs parents de la

première génération en Europe en particulier, plus de la moitié des émigrés ne sont plus ouvriers. 28 % sont dans la catégorie, matériellement et socialement, confortable des cadres et des indépendants (commerçants, professions libérales...).

Ces profils professionnels diffèrent cependant d'un pays d'immigration à l'autre. Les émigrés tunisiens en Italie, dont l'émigration est récente, occupent en majorité le statut d'ouvrier le plus souvent sans qualification. Par contre, l'on constate l'amélioration de la situation professionnelle des émigrés en France, en Allemagne, où environ le tiers des migrants occupent un emploi qualifié. Les émigrés cadres tiennent une place importante en France (14,8 %) et dans certains pays européens (15,8 %).

Tableau 2. Répartition des émigrés tunisiens par profession en Europe (en %)

Pays	France	Allemagne	Italie	Belgique	Autres pays
Ouvriers	40,2	48,9	70,3	50,6	31,6
Ouvriers qualifiés	28,0	27,2	14,4	23,4	25,0
Cadres	14,8	5,4	2,0	15,6	15,8
Indépendants	15,5	18,5	13,3	10,4	27,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Fichier des « Compétences tunisiennes à l'étranger » et Banque de données de l'OTE, 2006.

Les conclusions tirées de l'enquête de l'OTE² correspondent globalement aux résultats du recensement français de la population de 1999 qui montrent bien l'importance de la main-d'œuvre tunisienne dans les services marchands et non marchands, avec un taux de 37 %, au détriment du BTP et de l'industrie qui ne concernent que, respectivement, 24,6 % et 19 % des actifs tunisiens.

Quant à l'évolution de la répartition des actifs tunisiens en France par catégorie socioprofessionnelle, elle permet de relever, surtout depuis 1990, un renforcement net du travail indépendant (commerçants et artisans), de la catégorie des cadres et des professions libérales. Ces deux catégories représentent un actif tunisien sur cinq (20 %) en 2002, contre 10,5 % en 1975. La catégorie des employés a quasiment doublé son poids, passant de 16 % en 1990 à 32 % en 2002. De l'autre côté du tableau, la catégorie des ouvriers ne représente plus en 2002 que moins de la moitié (49 %) des actifs occupés, contre deux tiers (66 %) en 1990, et 79 % en 1975.

Émergence d'une « élite » dans l'immigration

Plusieurs facteurs endogènes et exogènes ont contribué à l'émergence et au renforcement de la catégorie des personnels qualifiés (appelées « compétences ») dans l'émigration tunisienne à l'étranger à partir des années 90.

L'accroissement du nombre des diplômés et les limites des offres d'emploi pour les cadres d'une part et la demande de plus en plus importante des « compétences » par les marchés internationaux de travail d'autre part, ont été à l'origine de ces mutations.

La migration de personnes hautement qualifiées a connu ces dernières années une forte accélération. Selon les

estimations de l'OCDE, 15 % à 18 % des migrants venus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie et vivant dans les pays de l'OCDE ont un niveau universitaire.

En Tunisie, l'OTE a procédé à l'estimation du nombre des « Compétences émigrées »³ et de leur répartition par spécialité et par région d'immigration.

Cette étude illustre bien l'attraction des deux pôles mondiaux de la recherche et des affaires sur les « cerveaux » tunisiens. L'Europe fixe 3 889 personnes, soit 58 % de cette élite à l'étranger. Les États-Unis et le Canada en fixent 1 600, soit 23,8 % du total et l'équivalent de 41 % des qualifiés implantés en Europe.

Les pouvoirs publics tunisiens ont mis en œuvre ces dernières années plusieurs initiatives en direction des Tunisiens hautement qualifiés (élite économique et scientifique) résidant à l'étranger. Ces initiatives sont destinées à les impliquer et à les sensibiliser à la participation à des activités scientifiques et économiques en Tunisie (laboratoires scientifiques, entreprises, investissements). Plusieurs domaines sont concernés : l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, technologique et dans le domaine de la santé publique et de la recherche médicale, forums d'hommes d'affaires... Plusieurs cadres de partenariat sont offerts à ces « compétences » en vue d'accomplir des missions de longue ou de courte durée. Ils sont également encouragés à investir dans les secteurs de pointe et dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les sources tunisiennes avancent le chiffre de 219 037 binationaux⁴ résidents à l'étranger, dont la quasi totalité (216 162 personnes) sont en Europe.

Le suivi de l'acquisition de la nationalité française par les immigrés d'origine tunisienne en France est un bon

indicateur de la tendance à la durabilité de l'immigration tunisienne en Europe en général et en France en particulier.

Sans rentrer dans les détails, l'acquisition de la nationalité du principal pays d'immigration des Tunisiens traduit un ensemble de pratiques, de stratégies, d'objectifs et de représentations de la part des populations tunisiennes de France.

Je me limiterais dans ce bref aperçu à mettre en relief l'évolution de ce mouvement au sein de la colonie tunisienne, en comparaison avec les autres nationalités maghrébines.

La part des Maghrébins n'a pas cessé de se renforcer depuis le milieu des années 80, passant de 21,7 % de l'ensemble des acquisitions en 1988 à 50 % en 2004. Dans la même période, le volume des acquisitions totales au profit de tous les étrangers a failli quadrupler, passant de 46 351 bénéficiaires en 1988 à 165 121 en 2004. Le nombre des Maghrébins ayant acquis la nationalité française a été multiplié par presque 8 durant la même période : ils étaient 10 038 en 1988 et sont devenus 82 402 en 2004 (DPM et ministère de la Justice. 2005).

À côté du renforcement numérique des colonies maghrébines en France et de l'allongement de la durée du séjour, deux raisons principales semblent expliquer cette évolution : d'un côté, le maintien d'un rythme soutenu de l'immigration familiale (arrivée de familles nombreuses avec de jeunes enfants) et, de l'autre, une natalité relativement plus vive dans les milieux familiaux maghrébins. L'un et l'autre de ces facteurs contribuent à augmenter le nombre d'enfants et de jeunes qui finissent souvent par demander ou obtenir la nationalité française.

Un autre facteur semble avoir joué un rôle important, mais par défaut : la fin

du caractère massif des migrations traditionnelles des Italiens, des Espagnols et des Portugais en France avec l'intégration de ces pays dans l'Europe en construction depuis le milieu des années 80. Avec la libre circulation dans l'espace Schengen, ces populations cherchent peut-être moins la nationalité du pays d'accueil.

Entre imaginaire et réalité

L'émigration à l'étranger fait désormais partie des traditions des populations originaires des principales régions émettrices de migrants en Tunisie (le Sud, le Sahel, le Cap Bon, Tunis...). Elle contribue, grâce aux transferts, à la réduction de la pauvreté et au développement de ces régions d'origine.

Elle fait surtout partie des stratégies collectives, familiales et, au niveau des individus, comme alternative pour l'amélioration des conditions existantes de vie ou de travail, ou pour échapper au chômage, à la pauvreté ou au travail précaire. À côté de ces aspirations matérielles et professionnelles, les jeunes qui partent cherchent également l'épanouissement individuel en échappant aussi bien à la pression et au contrôle social et familial qu'au contrôle politique. L'illusion de « l'Eldorado » européen continue de nourrir l'imaginaire de la jeunesse tunisienne.

Mais d'un autre côté, ne migre pas qui veut ! Le durcissement des conditions d'entrée et de séjour des ressortissants des pays tiers, dont les Tunisiens, dans les pays de l'Union européenne, voire la « bunkerisation » croissante de l'espace communautaire, ont eu pour effet de réduire les conditions et les voies de la migration légale et un développement sans précédent des voies et des formes de migrations illégales. La Tunisie est ainsi devenue une zone de migrations irrégulières pour les Tunisiens comme pour les étrangers qui y transitent (Algériens, Marocains, Subsahariens...).

La situation géographique de la Tunisie lui confère une importance particulière dans le fonctionnement des flux migratoires et son choix par les migrants, surtout subsahariens, comme zone de transit et de migration irrégulière en direction de l'Italie en premier lieu et de l'Europe en général. Une bonne partie de ces migrants rentrent en Tunisie par la Libye pour tenter leur chance vers l'Italie surtout. Cela dit, il est probable qu'un nombre croissant de migrants restent en fin de compte en Tunisie pour deux raisons : ou bien parce qu'ils ne trouvent plus le moyen de passer en Italie (en raison du durcissement des contrôles au départ de la Tunisie, en mer, ou l'arrivée en Italie), ou encore parce qu'ils ont des opportunités de travail et de courts séjours en Tunisie.

La Tunisie, comme les autres pays tiers, est désormais sous pression de ses voisins du Nord pour mieux contrôler ses frontières, à l'arrivée comme au départ, dans le cadre d'une externalisation, non déclarée et non avouée, des contrôles aux frontières externes de l'UE. ■

Références bibliographiques

- Boubakri Hassen. 2008. Les Migrations internationales en Tunisie et au Maghreb : recompositions migratoires et nouveaux rôles. Rapport de recherche pour l'obtention de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR). Université de Tunis. Juin 2008. 170 p.
- Boubakri Hassen. 2006. *Le Maghreb et les migrations de transit : le piège ?* In revue *Migrations et Société*. N° 107. Septembre-octobre 2006. 20 p.
- Insee. 2005. *Les Immigrés en France*. Édition 2005. Série Insee-Références. Statistiques publiques. Insee. Paris. 2005. 161 p.
- Office des Tunisiens à l'étranger. 2006. Banque de données. Statistiques sur les Tunisiens dans le monde en 2003. Tunis. 2006. 132 p.

1. Direction générales des Affaires consulaires/ministère des Affaires étrangères & Office des Tunisiens à l'étranger.
2. Fichier des « Compétences tunisiennes à l'étranger » et Banque de données de l'OTE. 2006.
3. Ce terme désigne les catégories des Tunisiens résidant à l'étranger qui sont diplômés du supérieur et/ou exercent des activités salariées ou libérales (chercheurs, universitaires, ingénieurs, informaticiens, professions médicales et libérales, hommes d'affaires, chefs d'entreprise...)
4. Tunisiens ayant la double nationalité : celle de leurs pays de résidence et celle de leur pays d'origine (la Tunisie, dans ce cas).